

**Compte-rendu Assemblée Générale Extraordinaire ONS
Le 18 mai 2019**

Présents :

Véronique Pons, présidente de L'ONS

Valérie Figura, Trésorière de l'ONS

Dominique Bolusset-Sabisch, Sylvie Bendavid-Altmann, Marcella : membres du conseil d'administration de l'ONS

Isabelle Hémon, adhérente

Stéphane Giraudeau, adhérent

Sophie Lalbat-Neigenfind, adhérente

Claude Sonalier, adhérente

Véronique Barbarant

Introduction

Sophronisation sur les 5 sens

Rappel de l'ordre du jour :

- ONS, état des lieux
- Solution envisagée
- Vers une dissolution

Quorum :

Arrêt du nombre des adhérents 12 avril 2019 : 65

43 pouvoirs

9 présentes

Le quorum est atteint

1 – ONS état des lieux

Un bilan avait déjà été fait lors du dernier colloque en 2018 pour le bilan des 10 ans.

Une constatation → Si pas plus de mobilisation, il faudrait arrêter.

Véronique Pons a repris la présidence en sachant qu'il n'y avait déjà plus beaucoup de motivation de la part des adhérents.

Rappel à la création de l'ONS, en 2008, il y avait salle comble et les rencontres se faisaient avec beaucoup de monde, ex : péniche etc...

Pourquoi les personnes ne répondent pas ?

Beaucoup de relances ont été faites pour motiver les sophrologues mais cela n'a pas pris.

Réponses des personnes suite aux relances de demande de mandats :

- Réponses en retard, les personnes sont désolées et pourtant il y avait un intérêt.
- Les adhérents adhèrent au principe mais pas à l'action. → Manque de réactivité.

Lecture des différentes réactions de la part des directeurs d'école et autres : Norbert Cassini, Jean-Michel Schlupp, Florence Pécriaux...

Réactions des personnes présentes :

- Se rapprocher des écoles, organiser des rencontres, ces actions proposées dans les courriers sont des idées que l'ONS a déjà tentées de réaliser.
- l'ONS est le seul endroit qui peut réunir les sophrologues de toutes écoles. Or, au sein de la FEPS, le fait d'accueillir des élèves de l'IFS ne passent pas. A l'ONS, notre position a toujours été de ne pas refuser les élèves de l'IFS pour leur permettre justement de partager avec d'autres sophrologues issus d'autres formations.
- Pourquoi les écoles ne peuvent pas forcément soutenir l'ONS : quelques éléments de réponse apportés par Stéphane Giraudeau co-directeur de l'école Humaniste de Lille, secrétaire de la FEPS :
« Les écoles peuvent soutenir des actions réalisées par l'ONS, mais ne peuvent pas proposer de parrainage »
- Manque de personnes pour prendre en main les actions.
- Manque de bénévoles, manque de présence, manque de motivation : Reflet du monde de la sophrologie, individualisme qui se fait sentir

Bilan des activités de l'ONS :

Association reconnue d'intérêt général

Commissions (acouphènes, sommeil, scolaire et périscolaire, nutrition, alimentation,)

Rencontres entre sophrologues

8 Colloques annuels

Ateliers

2 Enquêtes métier

Comité scientifique qui n'a pas pu se faire

Rappel des différents présidents :

L'ONS a été créé à l'initiative du syndicat des sophrologues professionnels. L'objectif à la création : produire des études et défendre la profession. Président.es

1. Catherine Aliotta
2. Stéphane Giraudeau
3. Géraldine Haegeli
4. Véronique Pons

2 – Solution envisagée

Y a-t-il quelqu'un pour reprendre la présidence ?

Idées proposées :

Embaucher un représentant rémunéré sous contrat 2008 pour faire avancer l'ONS.

Envoi en copie du tableau du « questionnaire de proximité des sophrologues adhérents »

Pas de reprise en vue

3 – Dissolution :

La présidente nous lit la démarche à suivre :

Liquidation de son patrimoine.

Il est possible de déclarer et publier la dissolution.

Légalement l'association n'a pas le droit de rembourser des adhérents qui ont adhéré en début d'année.

Vote de la dissolution de l'ONS :

3 abstentions

40 pour la dissolution
0 pour le maintien de l'association

Vote du choix du liquidateur :

Véronique Barbarant, ancienne trésorière, démissionnaire en août 2018 qui reprendra toute la comptabilité et réalisera la liquidation de l'association à partir du 18 mai 2019 et sera rémunérée

Pour : à l'unanimité

Véronique Barbarant est choisie comme liquidatrice de l'association.
Date à laquelle il faut clôturer les comptes à réfléchir avec la trésorière et la présidente en fonction des différents remboursements à effectuer.

A ce jour :

7.328,87 euros - livret
11.171,62 euros - compte recherches
2.305,56 euros - compte courant

La liquidité peut être donnée sous forme de dons uniquement aux associations :
Asso Audition et sophrologie de Patricia Grévin ?

Asso STANE qui propose de la sophrologie gratuitement pour un public de personnes démunies ?

Asso « Sur les Pas de Coué », vérifier s'il y a conflit d'intérêt, Dominique étant la présidente de l'association et dans le comité actions de l'ONS ?

Autres associations ?

Chaque personne présente, prend le temps de faire des recherches d'associations pouvant prétendre à des dons.

Rappel de l'article 23 des statuts de l'ONS :

« Les biens sont dévolus à une autre association dont le but est de même nature conformément au décret du 16 août 1901. En aucun cas, les biens ne peuvent être répartis entre les membres de l'association. »

Le nom de domaine a été renouvelé pour un an.

Réflexions :

Que deviennent les contenus ?

Proposition de faire des archives qui correspondraient à l’empreinte de l’ONS.
Combien de temps faut-il garder le site ?

Agenda prévu :

Par mail : réponse sur les réflexions

Réunion déjeuner le 14 septembre à Paris

Remerciement de la Présidente

Fin de l’Assemblée Générale Extraordinaire 13 h 15.

La présidente de séance, Véronique Pons